



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-SEPTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
Point 15.1 de l'ordre du jour provisoire

A57/21
17 mai 2004

Rapport financier sur les comptes de l'OMS pour 2002-2003; rapport du Commissaire aux Comptes et observations y relatives faites au nom du Conseil exécutif

Premier rapport du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif à la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances a tenu sa vingt et unième réunion à Genève, le 14 mai 2004, sous la présidence du Dr A. A. Yoosuf (Maldives). La liste des participants figure en annexe. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire¹ et le Président a souhaité la bienvenue au Président de la Commission de Vérification des Comptes du Conseil exécutif.

RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'OMS POUR 2002-2003 ET RAPPORT Y RELATIF DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

2. Le Comité a pris note des principaux points du rapport financier pour l'exercice 2002-2003.²
- L'amélioration de la transparence et de la présentation de l'information financière est un processus continu qui tient compte des changements à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation. La structure du rapport financier est en parfaite harmonie avec le budget programme approuvé par la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé pour 2002-2003.
 - L'exercice 2002-2003 est le premier au cours duquel le Règlement financier et les Règles de Gestion financière révisés ont été pleinement applicables ; l'exercice 2000-2001 était une période de transition. Le principal changement est l'inclusion de toutes les sources de financement dans le budget programme.

¹ Document EBABFC21/1.

² Documents A57/20 et A57/20 Add.1.

- Le budget ordinaire est resté stable pendant plusieurs exercices. Il a toutefois légèrement augmenté entre 2000-2001 et 2002-2003, passant de US \$843 millions à US \$856 millions, soit une augmentation de US \$13 millions suite à l'inclusion de la couverture du risque de change et du fonds immobilier à partir des recettes diverses pour financer le budget ordinaire.¹
- Le taux d'exécution du budget ordinaire est de 98 %. C'est le niveau le plus élevé qui pouvait être atteint compte tenu de la nécessité de retenir une partie du budget en vue du non-règlement possible des contributions de certains Etats Membres, une augmentation des emprunts n'étant pas judicieuse. Le taux d'exécution toutes sources de fonds confondues est de 99,8 %.
- Le fonds de roulement de US \$31 millions a été entièrement utilisé et l'on a dû faire appel à US \$2 millions d'emprunts internes pour l'exécution du budget ordinaire.
- Le montant des contributions non réglées, qui s'établit à US \$138 millions, est très élevé et n'a pratiquement pas changé depuis la fin du dernier exercice. Les arriérés à long terme ont légèrement augmenté.
- Les contributions volontaires sont restées importantes, en valeur absolue et par rapport au budget ordinaire, et ont augmenté de 33 % depuis l'exercice 1998-1999. Toutefois, étant donné que le budget ordinaire n'a quasiment pas varié pendant cette période, la hausse globale des ressources financières avoisine 18 %.
- Pendant l'exercice 2002-2003, 44 % des dépenses totales ont concerné le Siège et 56 % les bureaux régionaux et de pays, contre 37 % et 63 % respectivement en 2000-2001. Le Directeur général s'est engagé à atteindre une répartition de 30 % pour le Siège et de 70 % pour les bureaux régionaux et de pays, et a indiqué qu'il était résolu à intensifier les efforts pour inverser la tendance à l'accroissement des dépenses du Siège.
- Une part importante des recettes et des dépenses de l'OMS est sujette aux fluctuations du taux de change des monnaies. Le nouveau mécanisme de couverture du risque de change mis en service à partir de 2002-2003 offre une base plus stable pour gérer ce risque. Des crédits ont été ouverts pour faire des opérations d'achat qui protègent contre les conséquences néfastes des fluctuations du taux de change. Ces opérations protègent contre le risque pendant un exercice mais n'offrent aucune compensation à l'Organisation pour les changements qui surviennent d'un exercice à l'autre. Par conséquent, le projet de budget pour le prochain exercice contiendra une analyse des effets des taux de change et se fondera sur des hypothèses à cet égard afin de mieux planifier l'utilisation des ressources techniques.
- Le Commissaire aux Comptes a émis une opinion sans l'assortir de réserves sur les états financiers de l'Organisation pour l'exercice 2002-2003.

3. Le Comité a remercié le Secrétariat pour le rapport financier, qui est instructif, clair et complet, ainsi que le Commissaire aux Comptes pour son rapport. Il a pris acte du fait que la collaboration entre le Directeur général et le Commissaire aux Comptes avait été satisfaisante et a souligné qu'il était important de renforcer la gestion du programme pour veiller à utiliser les fonds de la façon la plus rentable.

¹ Résolution WHA54.20.

4. En réponse aux questions soulevées, le Comité a fait observer que :

- le Directeur général a à nouveau insisté sur la prévention des fraudes et est également déterminé à mettre en oeuvre de nouvelles politiques de prévention dans ce domaine ainsi qu'un code d'éthique et de conduite du personnel ;
- même si l'application de la recommandation du Commissaire aux Comptes concernant la sécurité et la gestion des actifs s'est révélée délicate, le Secrétariat est en passe d'améliorer la mise en oeuvre des systèmes existants et élaborer actuellement un système qui sera intégré dans le système mondial de gestion ;
- l'Organisation prend très au sérieux la budgétisation fondée sur les résultats. Le rapport d'évaluation concernant le budget programme pour 2002-2003 a été rédigé, en insistant davantage sur le contrôle des résultats et la réalisation des objectifs. Le mandat du Bureau des services de contrôle interne a été élargi à l'évaluation des programmes et à la vérification des résultats ;
- l'évolution de la répartition des dépenses entre le Siège et les bureaux régionaux et de pays est liée au programme Pétrole contre nourriture pour l'Iraq et à l'arrêt des activités du Programme de lutte contre l'onchocercose dans la Région africaine.

5. Le Comité a pris note des points saillants du rapport de la dixième réunion de la Commission de Vérification des Comptes.

- La Commission de Vérification des Comptes a examiné le rapport du Commissaire aux Comptes et remercié le Commissaire aux Comptes sortant de la qualité constante de son travail et des rapports qu'il a entretenus avec les organes directeurs et le Secrétariat.
- La Commission a souligné la nécessité d'appliquer les recommandations du Commissaire aux Comptes afin d'améliorer les systèmes de gestion et d'accroître ainsi la sécurité du matériel durable.
- La Commission a demandé au Secrétariat des informations sur les mesures prises pour améliorer les contrôles au Bureau régional de l'Afrique. Le Secrétariat a fait savoir que parmi ces mesures figuraient l'instauration de contrôles supplémentaires dans les systèmes de comptes d'avances afin d'éviter les dépassements de crédits, le développement de la formation des administrateurs et le renforcement de la délégation des pouvoirs.
- Le Commissaire aux Comptes a fait observer que, dans l'ensemble, la situation financière de l'Organisation était saine. Toutefois, des préoccupations ont été exprimées au sujet des arriérés de contributions dus de longue date, et le Commissaire aux Comptes a invité instamment les Etats Membres concernés à proposer des arrangements en vue du règlement de ces arriérés. Il a également invité instamment les Etats Membres à soumettre les rapports financiers dans les délais requis s'agissant des subventions pour les dépenses locales et des bourses d'études, domaines dans lesquels le Secrétariat accroît ses efforts de suivi.

- La Commission a soutenu la mise en oeuvre de la planification et de la gestion fondées sur les résultats. Celles-ci supposent aussi un lien entre le budget programme et la stratégie de ressources humaines, ainsi qu'un cadre renforcé pour la délégation de pouvoirs. La Commission de Vérification des Comptes a également recommandé l'utilisation du système de gestion et de développement des services de personnel afin de favoriser le développement du personnel conformément aux stratégies de l'Organisation.
- En examinant l'état de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes, la Commission de Vérification des Comptes a reconnu que le Commissaire aux Comptes était satisfait aussi bien de la façon dont le Secrétariat avait accepté ses recommandations que des progrès importants accomplis dans leur mise en oeuvre.
- La Commission a pris acte de l'élaboration d'un cadre d'éthique du personnel et se félicite de le voir largement appliqué et respecté.
- La Commission a examiné le rapport du vérificateur intérieur des comptes portant sur les résultats de son travail de vérification pour 2003. Elle s'est félicitée de savoir que le Bureau des services de contrôle interne était désormais chargé des évaluations et que ses effectifs avaient été étoffés grâce à la création de trois postes.
- La Commission a noté que deux mesures importantes avaient été prises pour renforcer la capacité de traitement des cas de fraude, à savoir une clarification par le Directeur général des rôles et des responsabilités, et des mesures détaillées de prévention des fraudes publiées par le Contrôleur.
- En ce qui concerne les fraudes, le vérificateur intérieur des comptes a indiqué que le nombre de cas enregistrés jusqu'ici en 2004 reste inférieur au nombre de cas enregistrés en 2003. La Commission de Vérification des Comptes s'est félicitée des efforts accomplis pour renforcer les contrôles.
- Du fait des décisions prises par le Conseil exécutif à sa cent treizième session, les fonctions de la Commission de Vérification des Comptes seront absorbées par le nouveau comité dont le mandat sera examiné lors de la prochaine session du Conseil. A cet égard, le Commissaire aux Comptes a exprimé dans son rapport l'espoir que le dialogue actif avec les organes directeurs sur les questions de vérification extérieure des comptes se poursuivra dans le cadre des futures structures. Ce dialogue est en effet essentiel pour une meilleure justification de l'emploi des fonds et une transparence accrue.

RECOMMANDATION A L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

6. Le Comité, après avoir examiné le rapport financier au nom du Conseil exécutif et avoir pris dûment en compte le rapport de la dixième réunion de la Commission de Vérification des Comptes et le rapport du Commissaire aux Comptes, recommande à la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice 1^{er} janvier 2002-31 décembre 2003 et le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée mondiale de la Santé ;¹

Ayant pris note du rapport du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif à la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé ;²

ACCEPTE le rapport financier du Directeur général et les états financiers vérifiés pour l'exercice 1^{er} janvier 2002-31 décembre 2003 et le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée mondiale de la Santé.

¹ Documents A57/20 et A57/20 Add.1.

² Document A57/21.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES, SUPPLEANTS ET CONSEILLERS

Maldives

Dr A. A. Yoosuf (Président)

Chine

Dr Yin Li

M. Qi Qingdong (Conseiller)

Etats-Unis d'Amérique

M. D. Hohman (suppléant du Dr W. R. Steiger)

Guinée-Bissau

Dr J. C. Sá Nogueira

Islande

Mme A. Knútsdóttir (suppléant de M. D. Á. Gunnarsson)

AUTRES SUPPLEANTS OU CONSEILLERS

M. D. R. MacPhee (Canada)

M. M. Kochetkov (Fédération de Russie)

M. N. Lozinskiy (Fédération de Russie)

ETATS MEMBRES NON REPRESENTEES AU CONSEIL EXECUTIF

M. Z. Mnatsakanian (Arménie)

M. M. Sawers (Australie)

Mme S. Cullen (Irlande)

M. V. Bielashov (Ukraine)